

## Journée Technique MOP Réseaux de chaleur Corbie question - réponses

CIBE, 24 mars 2022

### Préambule

Au programme de cette journée technique de la commission MOP :

- **Pourquoi les réseaux de chaleur doivent-ils se développer ?** par Christophe ROGER, Ingénieur filière RDC EnR, ADEME
- **Définition et panorama des réseaux en région** par Leigh MITCHELL, chargé de mission bois-énergie, FIBOIS Hauts-de-France
- **Quel projet pour votre territoire ?** par Dominique PLUMAIL, directeur, CEDEN
- **Témoignages : réseau de chaleur de Tessy-Bocage (50) et réseau de chaleur de Corbie (80)** par Michel RAULT, responsable réseaux de chaleur, SDEM50 et Agnès LENNE, chargée de mission réseau de chaleur, FDE80
- **Table ronde : pourquoi une collectivité décide-t-elle de se lancer dans un projet de réseau de chaleur ? Quels sont les moteurs de développement territorial des réseaux de chaleur ?**

Retrouvez les présentations faites lors de cet événement ainsi que son programme en ligne sur <https://cibe.fr/journees-techniques/jt-suivi-installations/>

### Questions/réponses

Légende :

**Q** : question, **R** : réponse, **E** : il s'agit d'un échange, ou d'une remarque sans question.

#### Pourquoi les réseaux de chaleur doivent-ils se développer ?

**Q** : Est-ce que les annonces de + 150 M€ pour le Fonds Chaleur pour 2022 vont se concrétiser ?

**R** : Oui, et cela sera bienvenu pour faire sortir des projets qui sont en file d'attente. A noter que la moitié du budget 2022 a déjà été engagé du fait de la multiplicité des projets.

#### Définition et panorama des réseaux et de la filière bois en région

**E** : beaucoup de marais sont devenus des bois dans la Somme, il faut préserver les marais autant que les forêts.

**Q** maire d'une commune rurale : dans nos déchetteries, il arrive de nombreux bois souillés et des branchages qui sont une contrainte forte, qu'en faire ?

**R** : actuellement, cette ressource est compostée et n'est pas sans usage. Avec la crise de l'énergie, beaucoup de collectivités peuvent être tentées d'extraire la partie ligneuse pour la valoriser en énergie, il va certainement y avoir des changements d'usage. Le CIBE a entrepris des travaux sur la valorisation énergétique de cette partie ligneuse.

**Q** : y'a-t-il des statistiques sur les autres ressources agricoles (miscanthus, anas de lin) ?

**R** : non, cette ressource est en dehors de la compétence de FIBOIS, mais il est possible que les chambres d'agriculture de la région aient ces données.

**E** : les anas de lin sont de plus en plus intéressantes pour les plans d'appro d'industriels ou de réseau de chaleur, il y a eu une estimation au plan régional de 100 000 tonnes par an. D'autres ressources que le bois forestier doivent pouvoir être mobilisées, parmi lesquelles les ressources agricoles et bocagères.

**E** : en complément à propos des travaux du CIBE sur les fractions ligneuses des déchets verts, l'association a obtenu la prise en compte de cette ressource dans la nouvelle norme et une évolution de la réglementation, actuellement encore en cours, pour mieux pouvoir intégrer ces plaquettes dites paysagères aux plans d'approvisionnement des chaufferies.

## Quel projet pour votre territoire ?

**Q ATEE** : quand on est en situation de choisir entre un réseau de chaleur biomasse ou un réseau gaz convertible au biogaz (lorsque les ressources sont disponibles), quels sont les critères de choix ?

**R** : la compétence de conversion au biogaz est du ressort du concessionnaire de la commune. Le réseau de distribution intègre environ 1% de biogaz pour l'instant. Ainsi, si les objectifs sont d'atteindre des taux d'EnR importants (80/90%), c'est, dans ces conditions actuelles, la biomasse qu'il faudra choisir. En ce qui concerne le biométhane, il faudra selon CEDEN isoler les réseaux de distribution des réseaux des transports pour construire des boucles locales. Il n'y a pas de concurrence mais une complémentarité, car les réseaux de chaleur n'ont pas l'ambition de subvenir aux besoins de l'intégralité des usagers du territoire. Le biogaz pourra être complémentaire par exemple pour les maisons individuelles.